Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES TRANSPORTS,
DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Communiqué de presse

Paris, le Lundi 18 janvier 2016

Ségolène Royal renforce le soutien au transport combiné de marchandises, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, met en place un soutien exceptionnel aux services réguliers de transport combiné comme elle s'y était engagée lors de la Conférence environnementale.

L'objectif est d'inciter le recours aux modes ferroviaire, fluvial ou maritime sur le maillon principal de la chaîne logistique en réservant le transport routier aux parcours d'approche.

Le complément exceptionnel de 10 M€ par an est apporté par le fonds de financement de la transition énergétique, doté de 750 M€ et géré par la Caisse des Dépôts. Les bénéficiaires sont les opérateurs de transport combiné retenus après un appel à manifestation d'intérêt européen pour leurs services réguliers exploités à partir de terminaux en France.

La première tranche de 10 M€ est ainsi allouée pour 2015 à une trentaine d'opérateurs de transport combiné, dont 15 en ferroviaire, 13 en fluvial et un en maritime, pour leur trafic réalisé en 2014. Ce trafic, équivalent à 880 000 poids lourds, a ainsi permis d'éviter l'émission d'environ 500 000 tonnes de CO_2.

Cette aide permettra d'accompagner les professionnels du transport de marchandises vers un modèle économique compétitif, en vertu du protocole conclu le 17 novembre dernier entre les organisations professionnelles et le gouvernement.
Ce soutien s'inscrit dans le dispositif mis en place par l'Etat, qu'a autorisé

la Commission européenne en 2014.

La feuille de route 2015 de la Conférence environnementale a prévu d'apporter un complément exceptionnel de 30 M€ sur 3 ans (2015-2017) à l'aide accordée par l'Etat pour encourager le report modal vers des services de transport plus durables. Le transport combiné dans son ensemble contribue efficacement à l'objectif de la politique des transports en offrant des solutions plus sobres en énergie et plus soutenables aux besoins logistiques des entreprises sur les principaux axes de trafics.

Le secteur des transports représente en 2014 près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 95 % pour le transport routier. Le transport routier de marchandises contribue pour environ 27 % des émissions du secteur, soit 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : **01 40 81 78 31**
Service de presse de M. Alain Vidalies : **01 40 81 19 52**